

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures et une minute, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 16 Février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 28

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame CARTA*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

**DELIBERATION N° 6/1 : PERSONNEL. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération n° 9/1 du 13 Décembre 2023, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 22 Novembre 2023 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois,

.../...

DELIBERATION N° 6/1 DU 22 FÉVRIER 2024 -

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20240222-240222DE_6_1-DE

Le tableau des effectifs permanents à Temps Complet est donc arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délégation : n° 9/1 du 13 Décembre 2023		
EMPLOIS FONCTIONNELS :			
Directeur Général des Services	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	2	2	2
Directeur des Services Techniques	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE :			
Attaché Hors Classe	1	1	1
Attaché Principal	3	4	3
Attaché	7	7	5
Rédacteur Principal de 1ère Classe	2	2	2
Rédacteur Principal de 2ème Classe	3	3	1
Rédacteur	9	9	6
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	13	13	11
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	22	22	17
Adjoint Administratif	38	38	32

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délégation : n° 9/1 du 13 Décembre 2023		
FILIERE TECHNIQUE :			
Ingénieur Hors classe	1	1	0
Ingénieur Principal	3	3	2
Ingénieur	3	3	1
Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1
Technicien Principal de 2ème classe	3	3	3
Technicien	7	7	7
Agent de Maîtrise principal	7	8	7
Agent de Maîtrise	7	7	6
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	3	3	1
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	36	36	33
Adjoint Technique	59	59	45
FILIERE SOCIALE :			
Educateur de jeunes enfants	3	3	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	5	5	4
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	6	6	3
Agent Social	1	1	1

.../...

DELIBERATION N° 6/1 DU 22 FÉVRIER 2024 -

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20240222-240222DE_6_1-DE

FILIERE SPORTIVE :			
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe	4	4	2
Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives	1	1	1

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 9/1 du 13 Décembre 2023		
FILIERE MEDICO-SOCIALE :			
Puéricultrice	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	4	4	2
FILIERE CULTURELLE :			
Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1	0
Assistant de Conservation du Patrimoine	0	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint du Patrimoine	1	1	1
Prof. d'Enseignement Artistique Classe Normale (<i>Arts Plastiques</i>)	1	1	1
Professeur du Conservatoire (<i>emplois spécifiques</i>)	2	2	2
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (<i>Arts Plastiques</i>)	1	1	1

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 9/1 du 13 Décembre 2023		
FILIERE POLICE MUNICIPALE :			
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère Classe	1	1	1
Chef de service de Police Municipale	1	1	0
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	3	4	3
Gardien-Brigadier de Police Municipale	14	14	6

DELIBERATION N° 6/1 DU 22 FÉVRIER 2024 -

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240222-240222DE_6_1-DE

FILIERE ANIMATION :			
Animateur Principal de 1ère Classe	1	1	1
Animateur Principal de 2ème Classe	3	3	2
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	1	2	1
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	4	4	3
Adjoint d'Animation	12	12	7
TOTAUX	304	309	235

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Le Maire

A.L. DE FÉLIX MONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....